



Aux services cantonaux du cadastre

Référence: 2101-05
Dossier traité par: Markus Sinniger
Wabern, le 4 décembre 2009

MO-Express no 2009 / 14
Rapport annuel 2009
Accord de prestation 2010

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la convention-programme et des accords de prestation, le service cantonal du cadastre doit remettre à la D+M, pour le **31 janvier 2010**, la preuve de prestation pour l'année 2009 sur la base d'un **rapport annuel** standardisé (voir chiffre 6.1 de la convention-programme).

En ce qui concerne la forme et le contenu, le rapport annuel correspond dans une large mesure à celui de l'année précédente. Vous trouverez la **version numérique du modèle** de ce document à l'adresse Internet suivante: www.cadastre.ch → MO → Documentation → Pour les cantons → Modèles et formulaires.

Nous vous serions reconnaissants de nous envoyer ce rapport, en plus de la version papier signée par le géomètre cantonal, sous forme numérique également (si possible fichier word), à l'adresse de votre responsable cantonal de la D+M.

Vous pourrez imprimer vous-mêmes, dès le 7 janvier 2010, les extraits tirés d'AMO (Administration de la Mensuration Officielle) nécessaires pour le rapport. Nous vous prions d'examiner soigneusement ces extraits d'AMO et d'apporter vous-même - pour autant que cela soit possible - les éventuelles corrections ou modifications directement dans la base de donnée. Les autres corrections sont à communiquer par écrit à la D+M (corrections à la main sur les extraits d'AMO). Par l'envoi du rapport annuel et des extraits d'AMO corrigés, vous confirmez que les extraits d'AMO sont actuels et corrects.

La D+M vous fera parvenir son **rapport d'activité**, dans lequel elle prend position sur votre rapport, dans un délai de 2 mois après la réception de votre rapport annuel.



La version numérique de l'**accord de prestation standard 2010** figure également à l'adresse Internet suivante : www.cadastre.ch → MO → Documentation → Pour les cantons → Modèles et formulaires. Il est prévu de boucler les accords de prestation au plus tard pour la fin avril 2010. Votre responsable cantonal de la D+M se mettra en contact avec vous à ce propos.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour toute information complémentaire et vous remercions d'avance pour votre coopération constructive.

Nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos cordiales salutations.

Direction fédérale des mensurations
cadastrales

Direction fédérale des mensurations
cadastrales
Direction générale de la mensuration
officielle

Fridolin Wicki
Responsable

Markus Sinniger
Responsable